

# **Modifications et rappels aux Lois du Jeu – Saison 2011/2012**

## **1-) Ballon**

- > Utilisation du taille 5 à partir des U14 en masculin et en senior pour les féminines.
- > Utilisation du taille 4 jusqu'au U13 en masculin et jusqu'au U19 en féminine.
- > Utilisation du taille 3 autorisé jusqu'au U9.

## **2-) Equipement**

- > Les collants doivent être de la couleur dominante du short.

## **3-) Temps de jeu**

- > 2x 45 min : U16 à Seniors (+ Vétérans) ainsi que U19 et Seniors en féminine.
- > 2x 40 min : U14 et U15 en masculin ainsi que U16 à U18 en féminine.
- > 2x 35 min : U14 et U15 en féminine.
- > 2x 30 min : U12 et U13.
- > 2x 25 min : U8 à U11.
- > 40 min : U6 et U7.

## **4-) Définition de la faute grossière**

- > Un joueur se rend coupable d'une faute grossière s'il agit avec excès d'engagement ou brutalité envers un adversaire lorsqu'ils disputent le ballon quand il est en jeu.
- > Un tacle qui met en danger l'intégrité physique d'un adversaire doit être sanctionné comme faute grossière.
- > La règle de l'avantage ne doit pas être appliquée dans des situations impliquant une faute grossière à moins qu'une occasion nette de marquer un but ne se dessine.

## **5-) Définition du comportement violent**

- > Un joueur adopte un comportement violent s'il agit avec excès d'engagement envers un adversaire alors qu'ils ne disputent pas le ballon.

## **6-) Présence d'un second ballon, d'un objet ou d'un animal sur le terrain**

- > Le jeu sera arrêté qu'en cas d'interférence avérée et sera alors repris par une BAT.
- > Si le constat a lieu au moment d'une remise en jeu et que celle-ci est exécutée, elle sera à refaire.

## **7-) Position de hors-jeu et ballon touché par un défenseur**

- > Il doit y avoir une action de jeu du défenseur sur le ballon pour remettre en jeu un adversaire en position de hors-jeu.

## **8-) Cas de lancer ou cracher**

- > Si un remplaçant ou un remplacé à l'extérieur du terrain lance un objet ou crache sur un adversaire sur le terrain, la reprise du jeu sera un CFI à l'endroit du ballon au moment de l'arrêt SRCP loi 13.

## **9-) Tactique sur CF avec mur**

- > Les tactiques sont autorisées, un AVT sera distribué à un défenseur qui ne respecte pas la distance minimum de 9,15 m si le CF est non marqué donc à refaire.

## **10-) Attitude négative lors d'un CF**

- > Un joueur qui gesticule ou a une attitude antisportive entre le signal d'exécution d'un CF et le botté sera averti pour CAS si le CF est à refaire.

### **11-) Retour d'un AVT**

> Si après le botté d'une remise en jeu, le ballon revient directement, vers le but du botteur et que celui-ci arrête le ballon de la main, il sera averti pour CAS.

### **12-) Quitter le terrain sans autorisation de l'arbitre**

> Un joueur qui quitte le terrain sans autorisation doit être averti pour ce motif dès que l'arbitre constate son absence. Si le joueur n'est pas présent physiquement pour recevoir cet avertissement, l'arbitre le notifiera à son capitaine.

### **13-) Cumul des sanctions disciplinaires**

> Le cumul des sanctions peut intervenir dans certains cas. Exemples : surnombre avec joueur effectuant une faute sanctionnable d'un avertissement, le joueur en surnombre recevra un AVT pour CAS pour le surnombre puis un second AVT pour la faute. Il sera donc exclu !